

"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".

# L'inFO44



Numéro 96 – avril 2011

## G.T. réingénierie des processus :

# Une démarche naturelle, doublée d'une tromperie intellectuelle !

Présidée par M. LIMAL, Délégué Ile-de-France du Directeur Général, une réunion d'information sur le thème de la réingénierie des processus était organisée le 19 avril 2011.

Pour la Direction Générale, dans la suite des travaux du Document d'Orientation Stratégique (DOS), il s'agissait de présenter la méthode et le détail des travaux qui se déroulent actuellement, notamment dans le cadre des Groupes d'Expressions Métiers (GEM), sur les simplifications de procédures.

**F.O.-DGFIP a toujours considéré que les simplifications étaient une démarche naturelle et nécessaire afin de prendre en compte les évolutions légales, réglementaires et technologiques de l'Administration.**

Le seul objectif des simplifications doit être, pour le Syndicat, l'amélioration des conditions d'exercice des missions par une meilleure compréhension des procédures. Cela doit donc permettre d'améliorer à la fois les relations avec les partenaires publics et les administrés, ainsi que les conditions de travail des agents.

Cela ne peut être possible que lorsque la charge de chacune des missions est contradictoirement recensée et que des emplois correspondants sont affectés à chacune de ces missions.

### **Ce n'est pas le cas aujourd'hui à la Direction Générale des Finances Publiques.**

Lorsque la Direction Générale prétend que la réingénierie des processus, en cours de réflexion, pourra améliorer la vie quotidienne des agents, **F.O.-DGFIP** répond que cela ne serait possible que si l'emploi était stabilisé.

Pour **F.O.-DGFIP**, seul l'arrêt des suppressions d'emplois pourrait laisser espérer aux agents de la DGFIP un futur moins stressant où ils auraient la possibilité d'exercer toutes leurs missions en assurant un service public de qualité.

Or, il est des faits certains : la fusion n'ayant pas d'autre objet que de réduire les effectifs des Finances Publiques, et même si la Direction Générale refuse toujours ce débat, la suppression des emplois va s'amplifier dès lors où les règles de gestion uniques seront mises en oeuvre.

Au moment où trop d'agents n'ont déjà plus le temps ni de se former, ni d'accomplir leur mission avec la conscience professionnelle qui les caractérise, est-il indispensable de mobiliser tant de personnes pour discuter de simplifications qui ouvriront de nouvelles possibilités de suppressions d'emplois ?

Car si simplifier est une action de chaque instant qui doit effectivement être menée avec ceux qui exécutent quotidiennement les missions dans le réseau, il n'est pas envisageable pour le Syndicat d'en

cautionner les conséquences telles que l'Administration va les utiliser : *en dégageant des gains de productivité, les simplifications légitimeront de nouvelles suppressions d'emplois.*

**Considérant qu'il y avait, dans cette démarche, une véritable tromperie intellectuelle vis-à-vis des agents et des cadres de la DGFIP, F.O.-DGFIP a quitté la réunion. Seules, les délégations union CFTC-UNSA et CGC sont restées pour soutenir le projet du Directeur Général.**



## Déplacements domicile – travail :

### **Une participation financière de l'État aux frais de transports collectifs des agents toujours très insuffisante**

Les modalités d'application du décret n°2010-676 du 21 juin 2010 joint en annexe prévoyant le dispositif de prise en charge des prix d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents entre leur domicile et leur lieu de travail avaient été différées dans l'attente de la circulaire d'application.

Des directions locales interprétant d'une manière défavorable aux agents les dispositions du décret, le Syndicat F.O.-DGFIP avait appelé l'attention du Directeur Général sur le cas des personnels affectés en région parisienne et dont la résidence familiale est située hors de la région Ile-de-France le 15 novembre 2010. Par une note du 22 février 2011, la Direction Générale avait donné son accord aux opérations de régularisation de la prise en charge rétroactive, au 1er juillet 2010, des frais sur la base demandée par le Syndicat de 77,84 €.

La circulaire DGAFP du 22 mars 2011, jointe en annexe, permet de sécuriser le dispositif provisoire accepté par la DGFIP pour les agents domiciliés hors Ile-de-France et apporte des précisions utiles quant aux modalités et au niveau de la prise en charge notamment pour ceux qui souhaitent s'abonner à un transport public de vélos.



Pour le Syndicat F.O.-DGFIP, la participation de l'État employeur reste très insuffisante par rapport à la réalité des dépenses. Cette participation doit couvrir 100 % des frais engagés par les personnels pour les trajets domicile - travail ainsi que cela avait été envisagé.

**Une couverture intégrale des abonnements de transport collectifs aurait non seulement pour effet de d'atténuer la charge financière des agents en ces temps de hausses des**

**prix mais aussi de contribuer plus efficacement au développement de moyens de transports moins polluants.**

## **SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LA SURDITE DU GOUVERNEMENT**

Le « rendez-vous salarial » du 19 avril 2011 a confirmé la rigueur imposée par le gouvernement à ses fonctionnaires et agents publics.

### **Gel du point d'indice pour 2011 ET 2012**

#### **Tassement des rémunérations vers le bas**

Telles sont les réponses – les non-réponses – du gouvernement dans un contexte de hausse des prix.

FORCE OUVRIERE n'accepte pas que les fonctionnaires et agents publics, déjà victimes de suppressions de postes, de restructurations et de différentes réformes, subissent une « sanction » supplémentaire sur leur fiche de paye.

Ce n'est pas l'annonce de mesures accessoires, dont la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), la prime d'intéressement collectif, les primes au mérite - constituant des contournements du Statut - qui vont répondre aux attentes des personnels.

FORCE OUVRIERE, avec les autres organisations syndicales de la Fonction publique, a pris la décision d'écourter cette réunion.

**FORCE OUVRIERE envisage, d'ores et déjà, les possibilités d'organiser une action la plus large possible pour contraindre le gouvernement à ouvrir de véritables négociations pour répondre aux revendications des personnels, notamment par une augmentation générale des salaires des fonctionnaires et agents publics.**

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

#### **Permanences**

Versailles/ les lundi et jeudi matins et mardi après-midi (02.40.20.76.56)

Cambronne / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

